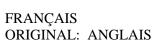
NATIONS UNIES CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. LIMITÉE

E/ESCAP/CMG(3/I)/L.2 27 juillet 2006





COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Troisième session, Partie I 12-14 septembre 2006 Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de l'ouverture de la session sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CMG(3/I)/L.1) avec les modifications éventuelles.

4. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CMG(3/I)/1 traitant d'une question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans les domaines du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation.

Les tendances du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique montrent que ce sont surtout les zones côtières qui bénéficient de la mondialisation au détriment des zones situées à l'intérieur des terres. Il convient de s'intéresser davantage à ces dernières ainsi qu'aux pays sans littoral. Il faudrait par ailleurs adopter de nouvelles méthodes pour faire en sorte que les avantages de la mondialisation profitent à l'ensemble de la région.

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/1 portera sur une approche axée sur la production reposant sur un réseau de transport intégré et des centres de croissance intérieurs conçus pour répondre à ces besoins.

Le Comité sera invité à donner des indications au secrétariat sur la manière de poursuivre cette action dans un cadre pluridisciplinaire.

En outre, le secrétariat distribuera, en prévision de la partie II de la troisième session du Comité de la gestion de la mondialisation qui se tiendra du 10 au 12 octobre 2006 à Bangkok, un document d'information (CMG(3/II)/INF.1) intitulé «Rising oil and natural resource prices: technology for sustainable economic growth» (hausse des cours du pétrole et des ressources naturelles: technologie pour une croissance économique durable) dans lequel seront abordées d'autres questions intersectorielles concernant spécifiquement l'environnement et le développement durable ainsi que les technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

5. Ouestions concernant le commerce et les investissements

Au titre de ce point d'ordre du jour, le Comité sera saisi de deux documents pour examen et avis.

a) Renforcement de l'intégration entre les membres et membres associés en développement de la CESAP en matière de commerce et d'investissements

Dans le contexte de la gestion de la mondialisation, l'intégration entre les membres et membres associés en développement de la CESAP dans les secteurs du commerce et des investissements est essentielle, tant au niveau régional que mondial. Cette intégration a deux dimensions. Au niveau mondial, la suspension des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha prive beaucoup de pays en développement et de pays parmi les moins avancés de moyens efficaces pour lutter contre la pauvreté. Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/2 présentera une analyse de la situation au 25 juillet 2006. Au niveau régional, les pays de la région de la CESAP ont continué de conclure des accords régionaux et bilatéraux sur le commerce et les investissements. Le secrétariat a créé une base de données permettant de suivre l'évolution de ces accords. Il est brièvement question de cette base de données dans le document. On y trouve également des informations sur les activités visant à comparer et à évaluer ces accords afin de mieux comprendre leur impact sur le commerce et le développement.

Si les accords commerciaux multilatéraux et régionaux facilitent l'accès aux marchés, la mise au point de mécanismes améliorés de coopération régionale pour tirer parti de cet accès n'en demeure pas moins nécessaire. En particulier, les accords commerciaux régionaux et bilatéraux permettent aux entreprises transnationales de regrouper et de renforcer leurs filières d'approvisionnement. Ceci permettrait aux entreprises de resserrer leurs liens aux niveaux sous-régional et régional. Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/2 contiendra deux études de cas de coopération régionale: renforcement des filières d'approvisionnement dans le secteur de la pomme de terre et coopération régionale pour la connexité dans le Pacifique.

Le Comité sera invité à débattre de ces questions et à donner des orientations au secrétariat.

b) Facilitation du commerce et nouvelles conditions de sécurité: questions concernant les pays en développement et les pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique

La mondialisation a conduit à une croissance sans précédent des filières d'approvisionnement mondiales, favorisant la production et la fourniture de biens et de services à des économies de plus en plus nombreuses et, partant, le renforcement de leur interdépendance. Le terrorisme, les conflits civils, les guerres et les catastrophes naturelles menacent à tout moment cette interdépendance, ce qui impose que l'on ne perde jamais de vue les questions de sécurité commerciale, en adoptant de nouvelles initiatives aux niveaux mondial et régional.

Il faut veiller à ce que la sécurité des filières d'approvisionnement dans le monde ne nuise pas à l'efficacité commerciale. En fait, des mesures de sécurité et de facilitation du commerce, si elles sont bien conçues, peuvent se renforcer et se compléter mutuellement. Il faut également empêcher que, dans ce processus, les nations en développement ne soient exclues de l'activité commerciale mondiale en raison de leurs faibles capacités à mettre en œuvre les nouvelles initiatives internationales en matière de sécurité. Le secrétariat doit se pencher sur cette question de la sécurité des filières d'approvisionnement régionales étant donné que cela s'inscrit dans le cadre de son action en faveur de la promotion de l'intégration régionale, de l'élargissement de l'accès aux marchés et de la facilitation du commerce.

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/3 donne un aperçu de quelques-unes des principales questions ayant trait à la sécurité du commerce et à l'action internationale et régionale en faveur de la facilitation des échanges commerciaux dans de bonnes conditions de sécurité. Il y est également question du coût et des risques de l'inaction ainsi que des préoccupations des pays en développement et des pays les moins avancés de la région quant aux nouvelles mesures de sécurité. Le document se termine sur une série de recommandations concernant l'aide que des organisations internationales et régionales comme la CESAP peuvent apporter à leurs membres dans ce domaine.

Le Comité sera invité à débattre de cette question et à donner des indications au secrétariat sur ce qu'il attend de lui en matière de recherche, d'analyse et de travail normatif dans ce domaine.

6. Questions concernant les transports et le tourisme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi de deux documents pour examen et avis.

a) Préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/4 sera consacré essentiellement aux préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports par le secrétariat, et comprendra notamment un plan d'action, un projet de déclaration sur les activités futures dans le secteur des transports et un projet de déclaration sur la sécurité routière.

Le Comité sera invité à se prononcer sur l'ordre du jour et sur toute autre question concernant la Conférence ministérielle.

b) Développement durable du tourisme

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/5 informera le Comité des progrès accomplis depuis la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme (Bali (Indonésie), décembre 2005).

Le Comité sera invité à donner de nouvelles orientations concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique (PASTA 2006-2012).

7. Planification et évaluation du programme

a) Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/6 donnera des détails sur le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 pour les sous-programmes Commerce et investissements, et Transports et tourisme. Le Comité sera invité à examiner le document et à faire des suggestions concernant l'exécution de ce programme de travail.

b) Suivi et évaluation: examen de quelques projets relevant du domaine thématique de la gestion de la mondialisation

Le Comité sera saisi de deux documents portant sur l'examen de quelques projets relevant du domaine thématique de la gestion de la mondialisation: Renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce et des transports internationaux dans les pays sans littoral et de transit (E/ESCAP/CMG(3/I)/7) et Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) (E/ESCAP/CMG(3/I)/8).

Le secrétariat fournit une aide aux pays sans littoral et de transit dans le cadre d'une approche intégrée pour développer le commerce et les transports grâce à un projet de renforcement des capacités institutionnelles d'une durée de 22 mois. Le projet permet au secrétariat de mobiliser les compétences de trois divisions — Commerce et investissements; Transports et tourisme; et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace — pour renforcer les capacités institutionnelles de ces pays et leur permettre de mieux tirer parti de la mondialisation. Le projet vise également à aider des gouvernements à réduire les obstacles non matériels dans le commerce et les transports internationaux par la mise en place et le renforcement de mécanismes de coordination entre parties prenantes, l'application du cadre CESAP de facilitation du commerce, l'analyse des itinéraires de transports à l'aide des directives de la CESAP, et une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/7 donne un bref compte rendu des progrès accomplis par le secrétariat, comprenant notamment les produits concrets mis au point, une analyse des enseignements tirés pendant l'exécution du projet et un résumé de l'impact des activités du projet sur les pays membres participants.

Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) a été lancé par le secrétariat au cours de la première session du Sous-Comité du commerce international et des investissements (27 octobre 2004) pour répondre à la nécessité croissante de disposer localement d'analyses rigoureuses des questions de plus en plus complexes de politique commerciale et d'investissement. Son objectif est d'arriver à mobiliser les capacités de recherche déjà existantes et de créer des capacités supplémentaires par des projets de recherche régionaux réalisés en équipe, des mécanismes améliorés de diffusion de la recherche, des interactions plus grandes entre les décideurs et les chercheurs et des activités concrètes de renforcement des capacités à l'intention des chercheurs et des institutions de recherche des pays les moins avancés. Avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international (Canada), ARTNeT est devenu un mécanisme de collaboration mettant en relation des chercheurs spécialisés dans le commerce provenant d'organisations de la société civile et des gouvernements, des décideurs et des organisations internationales s'occupant des questions commerciales, notamment la CNUCED, le PNUD et l'OMC.

Le document E/ESCAP/CMG(3/I)/8 traitera de l'évolution du réseau et de sa contribution à la recherche et à l'analyse des politiques commerciales. Il y sera également question de son évolution et de son fonctionnement futurs.

Le Comité sera invité à examiner l'exécution des projets et à donner de nouvelles indications concernant la planification des projets futurs dans le domaine de la gestion de la mondialisation.

8. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la soixante-troisième session de la Commission

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres sont encouragés à diffuser, à l'avance, des propositions et/ou des textes de projet de résolution sur des questions prioritaires ayant trait à la gestion de la mondialisation. Le Comité sera invité à examiner ces propositions et ces textes, d'un point de vue technique, en vue d'en saisir la Commission à sa soixante-troisième session pour examen et adoption éventuelle.

9. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun point ci-dessus.

10. Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport sur sa troisième session pour soumission à la Commission à sa soixante-troisième session.

- - - - -